

Les écoles secondaires (High Schools et Collegiates) fournissent également un cours commercial et préparent des candidats à l'examen d'entrée aux universités et aux différentes facultés.

Ainsi, quiconque désire faire faire à son enfant un simple cours général d'Instruction primaire, ou un cours commercial, l'envoie à l'école primaire et au "High School". S'il le destine à l'enseignement, il le fera passer du Collegiate à l'Ecole Normale, et s'il veut lui procurer une éducation classique supérieure et le mettre en état d'embrasser une profession libérale le "Collegiate" le prépare à entrer à l'université."

Toutes ces écoles, primaires, secondaires et supérieures, à tous les degrés, sont accessibles à tous les Canadiens d'Ontario indistinctement, mais la langue anglaise est la seule langue d'enseignement qui y soit officiellement et effectivement reconnue et employée.

Ce système est donc aussi simple et aussi complet qu'on le peut désirer; aussi satisfait-il pleinement les Canadiens de langue anglaise.

Mais, voyons ce qu'y trouve le Canadien-français.

Dans les centres où la population est à peu près entièrement canadienne-française, se voyant dans l'impossibilité d'appliquer rigoureusement les règlements en ce qui concerne l'usage de la langue anglaise comme langue d'enseignement, le ministère de l'Instruction publique a dû permettre d'établir des écoles dites bilingues où les maîtres, tout en enseignant l'anglais, et étant astreints à suivre les programmes ordinaires, sont autorisés à employer la langue française dans les classes élémentaires jusqu'à ce que les élèves puissent les comprendre en anglais.

Or le cours primaire se compose de 4 degrés de deux ans chacun. Virtuellement, mais sans autorisation officielle, les maîtres des écoles bilingues y emploient le français comme langue d'enseignement jusqu'au 3<sup>me</sup> degré, c'est-à-dire jusqu'à la 5<sup>me</sup> année scolaire environ. Les enfants entrant à l'école vers l'âge de 6 ans ont alors onze ou douze ans. Savent-ils suffisamment le français pour en éprouver l'influence et en imprégner leur mentalité? Personne n'oserait le prétendre. Cependant, à partir du 3<sup>me</sup> cours ou 3<sup>me</sup> degré, toutes les matières du programme doivent être enseignées en anglais et le sont de fait en vue des examens officiels. En effet le petit Canadien-français qui a complété le 4<sup>me</sup> cours peut en passant avec succès l'examen d'entrée au cours secondaire (Entrance examination), être admis aux High Schools, mais dans cet examen on ne tient absolument aucun compte de ses connaissances en français.

Au mois de septembre 1909, le ministère de l'Instruction publique a permis l'ouverture à Ottawa d'un cours complémentaire bilingue, correspondant, en ce qui concerne le programme général, à la "5<sup>me</sup> Forme" des écoles publiques et à peu près aux deux premières années du High School ou du Collegiate.

Ce cours complémentaire, premier et seul indice jusqu'ici d'un enseignement secondaire bilingue, prépare à l'entrée à l'Ecole d'entraînement pédagogique bilingue les rares jeunes gens et les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement mais à aucun autre certificat officiel.

L'Ecole d'entraînement pédagogique bilingue existe depuis deux ans et délivre aux élèves qui en suivent les cours un diplôme temporaire de 3<sup>me</sup> classe